



SRL LUC DE PUTTER
CHAUSSÉE DE LA HULPE, 166
1170 WATERMAEL-BOITSFORT
info@thekeys.be
Num. IPI : 511.266

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16/02/2023

**0353 - SAINT PIERRE 217-219 (0825.404.375)
CHAUSSÉE SAINT PIERRE, 217-219
1040 ETTERBEEK**

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL Luc de Putter, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

5 copropriétaires sur 7 totalisant 827,00 / 1 000,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 14:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- C0558 - ANAMARIA représentant 109,00 / 1 000,00 quotités
- C0560 - CAPPELLINI représentant 66,00 / 1 000,00 quotités
- C0562 - KARKAN Théo représentant 428,00 / 1 000,00 quotités
- C0563 - Indivision KARKAN représentant 117,00 / 1 000,00 quotités
- C0564 - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé représentant 107,00 / 1 000,00 quotités

Ne sont ni présents ou représentés :

- C0559 - BOHCACIYAN représentant 107,00 / 1 000,00 quotités
- C0561 - [REDACTED] représentant 66,00 / 1 000,00 quotités

RÉSULTAT DES VOTES

1. DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

La candidature de Madame Karkan est mise au vote

Majorité absolue	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

La candidature de Madame Claeys du syndic est mise au vote

Majorité absolue	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES ET DU BILAN DU 01.07. 2021 AU 30.06.2022 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1. Rapport des commissaires aux comptes.

Madame Karkan a procédé à la vérification des décomptes de charges du 01/07/2021 au 30/06/2022. Elle a remis un rapport sur sa vérification et le syndic a répondu aux questions posées. Madame Karkan signale que les comptes sont conformes aux documents et décomptes produits.

L'approbation des comptes 2021 - 2022 et du Bilan au 30/06/2022 est mise au vote :

Majorité absolue	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. PRÉSENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2022/2023 (01/07/2022 AU 30/06/2023)

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'augmenter le budget à 20.000€/an et ce à partir du 1er trimestre 2023.

Majorité absolue	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. DÉCHARGE À DONNER AU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES POUR LES COMPTES DU 01/07/2021 AU 30/06/2022

Invitation à donner décharge au vérificateur aux comptes

Majorité absolue	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. DÉCHARGE À DONNER AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR L'EXERCICE DE SA FONCTION DU 01/07/2021 AU 30/06/2022

Invitation à donner décharge au conseil de copropriété

Majorité absolue	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. DÉCHARGE À DONNER AU SYNDIC POUR LES COMPTES ET L'EXERCICE DE SA FONCTION DU 01/07/2021 AU 30/06/2022.

Invitation à donner décharge au syndic

Majorité absolue	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. ATTRIBUTION D'UN MANDAT DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR L'ANNÉE 2022/2023 JUSQU'À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

Le membre sortant rééligible est Madame Karkan propose sa candidature.

La proposition de Madame Karkan et Mme Balis comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire est soumis aux votes :

Majorité absolue	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. ATTRIBUTION DU MANDAT DE VÉRIFICATEUR AUX COMPTES POUR L'ANNÉE 2022/2023 (01/07/2022 AU 30/06/2023).

Le vérificateur aux comptes sortant mais rééligible Mme Karkan se propose comme vérificateur aux comptes pour la vérification des décomptes de charges du 01/07/2022 au 30/06/2023.

La candidature de Mme Karkan comme vérificateur aux comptes est soumis aux votes:

Majorité absolue	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. ATTRIBUTION DU MANDAT DU SYNDIC À LA SRL LUC DE PUTTER

L'attribution du mandat du syndic est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée fixée à la date du 20 septembre 2023 à 16hr dans les bureaux du syndic.

Majorité absolue	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. ALIMENTATION DU FONDS DE RÉSERVE

L'Assemblée décide de faire des appels de fonds de réserve d'un montant de 500 € par trimestre pour l'ensemble de la copropriété.

Majorité des 4/5	Oui	827,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	827,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	ANAMARIA - CAPPELLINI - KARKAN Théo - Indivision KARKAN - PRIGNON MARTIN - BALIS Zoé		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15:45.

Le Président
C0563 - Indivision KARKAN



Le Secrétaire
A0021 - Madame CLAEYS
Daniela



Zoé BALIS.
Zalis.



